

Merde à la libre pensée, z'ont rien d'autre à faire que de faire démonter nos vieux Calvaire ?

écrit par Christine Tasin | 23 novembre 2020



P...n ! On est envahis, on croule sous les attentats, les assassinats, les atteintes à la liberté d'expression, les mosquées sortent de sol par centaines, les burqa enlaidissent nos paysages, nos bêtes sont à 70% tuées selon le rite halal... et ces connards de la libre pensée ils n'ont rien d'autre à fiche de faire supprimer du domaine public un calvaire construit... il y a 74 ans ! Et en plus il est magnifique ce Calvaire ! Je suis athée mais j'aime la France, son histoire, son identité, ses oeuvres d'art, son architecture et ses monuments.

Je ne peux pas m'empêcher d'être émue, à chaque fois que, dans la campagne, j'aperçois un Calvaire sur le bord du chemin, qui dit l'histoire chrétienne, l'histoire tout court, la piété, le réconfort aussi qu'ont trouvé dans les édifices religieux nos ancêtres qui étaient dans la peine ou qui s'inquiétaient pour ceux qu'ils aimaient.

.

C'est tout ça un Calvaire, un récit, vrai ou pas, de légende ou pas... qui dit l'amour d'un homme (Dieu ou pas) pour autrui. Belle histoire, légende, mythe... peu importe. Cette histoire a aidé les hommes à grandir et notamment en Bretagne, où se situe l'histoire de ce Libre penseur à la con et de ce beau Calvaire condamné à être démantelé par un Tribunal administratif imbécile ou obtus. Mais c'est pareil.

.

La loi de 1905 interdit la construction d'édifices religieux sur l'espace public et elle a raison. On se demande bien comment des municipalités peuvent offrir des baux emphytéotiques pour des mosquées sur des terrains communaux, mais passons. Il se trouve que, à Plorec-sur-Arguenon, (22), le Calvaire a été construit, il y a 74 ans, sur un terrain privé, appartenant à un agriculteur... il respectait donc la loi.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/cotes-d-armor/plorec-arguenon-calvaire-vieux-74-ans-condamne-etre-demonter-1896576.html>

Or, entre-temps, suite à un ou des remembrements, le Calvaire s'est retrouvé sur l'espace public... ben oui, l'Etat n'est pas responsable, il n'a pas fait construire délibérément un Calvaire sur l'espace public ! Le Tribunal administratif aurait dû, me semble-t-il, en tenir compte pour ne pas demander la démolition du Calvaire...

Si on suit ce raisonnement, il va suffire de changer le nom du propriétaire du terrain où se trouvent nos chapelles, voire nos églises pour les faire démolir, histoire de faire plaisir à Mélenchon et aux musulmans qui ne supportent pas de voir d'autres religions que l'islam avoir pignon sur rue.

.

On a encore une chance de sauver ce beau Calvaire, le Conseil départemental qui n'est pas (encore) aux mains des Libres Penseurs, des Insoumis et des terroristes musulmans va tout mettre en oeuvre pour sauver l'édifice.

Peut-être une solution comme il en a été trouvé à Ploërmel pour la statue de Jean-Paul II ? Déplacement du Calvaire sur un terrain privé ?

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/morbihan/statue-ploermel-inauguration-espace-dedie-jean-paul-ii-clot-polemique-1495951.html>

On avait déjà eu des gens de la Libre Pensée qui avaient lutté à mort pour faire retirer une croix sur la porte de cimetière... tant la haine du christianisme peut rendre idiot !

Mais les tribunaux et surtout le Conseil d'Etat avaient donné tort aux ayatollahs...

<https://resistancerepublicaine.com/2017/12/01/la-croix-demeure-ra-sur-le-portail-du-cimetiere-de-princay-philippe-bonn-mis-k-o/>